



DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants :

Pour :
Contre :
Abstentions :

Objet :
Bilan des
acquisitions et
cessions
immobilières
2015

L'an deux mil seize, le neuf février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 3 février 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G.MOSCHETTI, J.DOS-SANTOS, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), L.DARRIBEROUGE (pouvoir à F.GONZALEZ), JD.BONNOME (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à C.DUFOUR)

Excusée : M.DÜBROCA

Secrétaire de séance : G.ELGART

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que pour apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité. Cette disposition s'applique cette année pour le bilan de l'exercice 2015.

Il fait part au Conseil des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2015 décrites dans l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2015.

Cette délibération n'est pas sanctionnée par un vote.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 10 février 2016
Le Maire,

